



Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis No 14/2017
au Conseil communal du 11 décembre 2017

Budget 2018

Responsable du dossier : *M. Philippe Zuberbühler, Syndic*

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet au Conseil communal le budget de l'année 2018 pour approbation.

Le budget de l'année 2018 présente un excédent de revenus de CHF 8'297.99.

		Charges	Produits
1	Administration	762'627.95	25'135.00
2	Finances	1'307'672.00	5'085'300.00
3	Bâtiments	968'155.93	947'931.07
4	Travaux	598'530.00	381'000.00
5	Instruction publique et cultes	657'053.41	0.00
6	Police	291'230.00	10'000.00
7	Sécurité sociale	1'846'798.79	0.00
8	Services Industriels	179'000.00	170'000.00
Total		6'611'068.08	6'619'366.07
Excédent de revenus			8'297.99

Au vu de ce résultat, nous apportons les éléments complémentaires ci-après.

1. Administration Générale

10 Autorités

Les rétributions des autorités sont calculées en fonction des montants facturés en 2017.

12 Service de l'économat

Le lecteur optique BVR est obsolète et doit être remplacé, montant prévu : CHF 1'500.-.
Les frais de reliure concernent les comptes des années 2013 à 2016.

14 Service des intérêts généraux

CHF 15'000.- sont prévus pour les honoraires d'avocat et CHF 4'500.- pour les archivistes au compte 140.318.1.

Les frais de téléphone comptabilisés dans le compte 140.318 sont désormais séparés et imputés au compte 140.318.5.

Un nouveau point d'impôt est attribué au compte du Conseil Régional, numéro 140.352, pour le DISREN auquel s'ajoutent CHF 15'166.- pour le parking de la Givrine et la cotisation annuelle de CHF 20.- par habitant

18 Transports publics

Le solde du pour la réorganisation des transports régionaux s'élève à CHF 35'000.- et notre participation au frais du bassin de transport à CHF 83'238.95.

- 19 Service informatique**
Différentes mises à jour du logiciel informatique sont prévues et compensées par un prélèvement à la réserve, montant de CHF 2'000.-.

2. Finances

- 20 Comptabilité**
Le salaire de la boursière sera adapté à l'échelle des salaires du canton.
- 21 Impôts**
Les revenus des impôts sont calculés de manière prudente selon le nouveau taux d'imposition de 67%.
- 22 Service financier**
Le montant communiqué par le canton pour la péréquation devrait être assez proche de la réalité.
- Les revenus concernent les dividendes des actions Romande Energie et Cridec et le pourcentage d'intérêt sur le prêt accordé à CAD Givrins reste suspendu.

3. Domaines et Bâtiments

- 320 Forêts**
Le budget du groupement forestier a été reporté tel que communiqué : CHF 92'427.03.
- 321 Pâturages**
La réparation prévue des portes des Coppettes n'a pas été réalisée et est reportée au budget.
- Les chemins du Sollier et des Coppettes doivent être remis en état, devis de CHF 33'000.- et la porte de la Givrine doit être changée, CHF 3'500.- ainsi que les portes de grange des Coppettes, montant : CHF 14'000.-.
- L'amortissement des chemins d'accès aux alpages est ajouté, montant : CHF 10'000.-.
- 350 Bâtiments communaux divers du Patrimoine Financier**
Mis à part la façade du bâtiment de la route de la Bellangère qui devrait être repeinte (CHF 5'000.-), aucune dépense particulière n'est prévue.
- 354 Bâtiments communaux divers du Patrimoine Administratif**
L'amortissement obligatoire budgété pour le centre forestier est de CHF 40'000.-.
- 358 Grande salle**
La chambre froide doit être remise en état, montant prévu : CHF 1000.-
- 358 Eglise**
L'achat de chaises plus confortables est prévu, montant CHF 2'000.-.

4. Travaux publics, Environnement et Urbanisme

- 42 Service de l'urbanisme**
Les PDC et PGA doivent être amortis sur demande de la fiduciaire, soit CHF 22'450.-.
- 43 Routes**
Le canton impose le curage des grilles de routes, montant prévu : CHF 8'000.-. Les autres frais concernent l'entretien courant.
- 45 Ordures ménagères et déchetterie**
Le montant des taxes perçues en 2017 cumulé aux ristournes obtenues étant suffisant pour couvrir les charges, ce poste sera équilibré en 2018.
- 46 Réseaux d'égout, d'épuration**
Ce poste doit être équilibré, le fonds de réserve affecté reste suffisant pour ne pas augmenter la taxe.

5. Instruction publique et cultes

Selon les chiffres transmis par l'AISGE, les frais administratifs augmentent encore. Les coûts de l'enseignement primaire et secondaire sont calculés selon le nombre d'élèves, ainsi que ceux des camps scolaires.

- 54 Orientation professionnelle**
Une participation au financement des locaux et mobilier de l'OCOSP doit être payée à raison de CHF 1.72 par habitant en plus de notre part à l'OROSP de CHF 1'450.- facturée par la ville de Nyon.

6. Police

- 60 Administration**
La réforme policière s'élève à Fr. 178'200.-.
- 65 Défense contre l'incendie**
La participation au frais du SDIS a augmenté à CHF 40.74 par habitant.

7 Sécurité sociale

- 71 Service social**
L'accueil de jour diminue de près de CHF 16'000.- suite à une subvention supplémentaire accordée par la FAJE (Fondation d'accueil de jour des enfants).
- 72 Facture sociale**
Tout comme la péréquation, la facture sociale est portée au budget telle que communiquée par le Canton.

8 Services Industriels

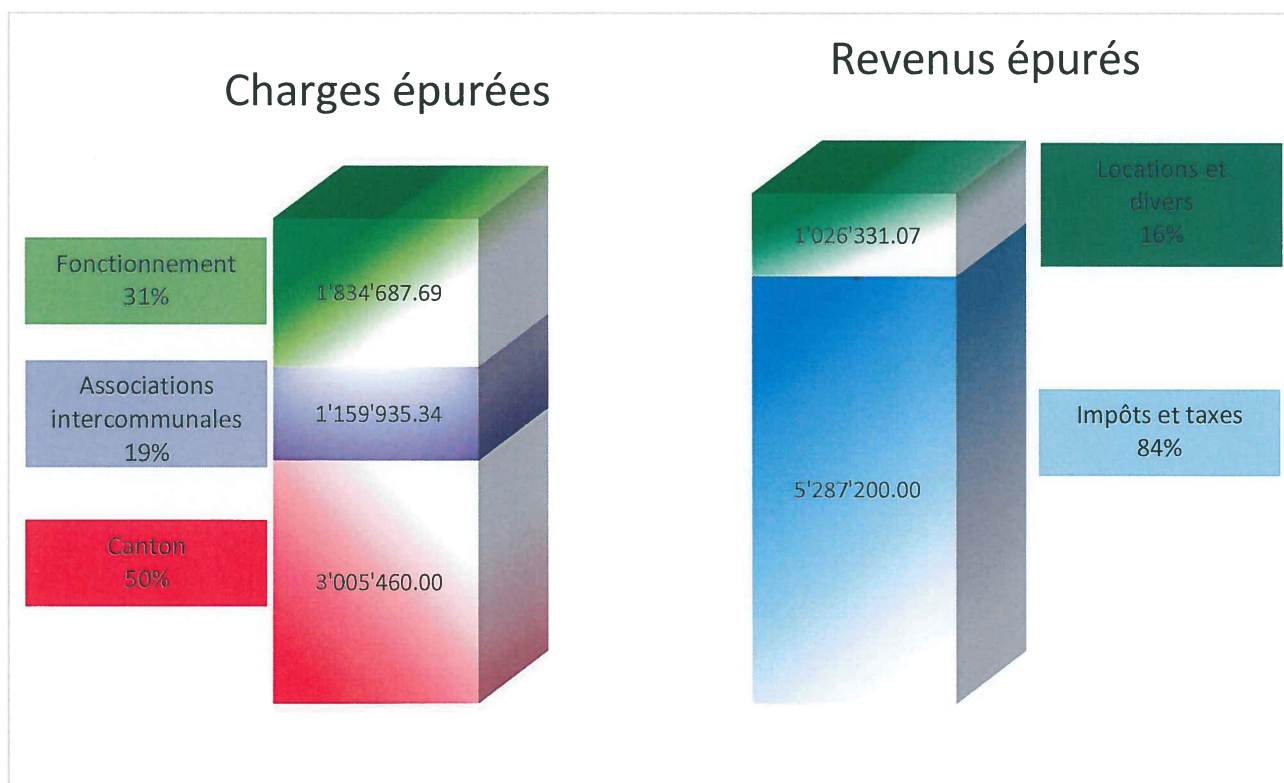
81 Service des eaux

L'achat des nouveaux compteurs est partiellement compensé par un prélèvement à la réserve comme prévu lors du préavis et ce poste s'équilibre entre les frais d'entretien courant et d'honoraires et la vente d'eau.

Marge d'autofinancement

Les revenus de fonctionnement épurés s'élèvent à	Fr.	6'313'531.07
Les charges de fonctionnement épurées s'élèvent à	Fr. -	<u>6'000'083.03</u>
Marge d'autofinancement :	Fr.	<u>313'448.04</u>

La répartition des charges et des revenus épurés se présente comme suit :



Les investissements prévus pour l'année 2017, hormis l'achat de compteur d'eau, n'ont pas pu être réalisés et sont reportés sur les années à venir en fonction de l'état des finances.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Givrins :

vu le préavis No 14/2017 relatif au budget 2018,

ouï le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide d'adopter le budget 2018 tel que présenté,

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 14 novembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Philippe Zuberbühler



La boursière



Lilianne Trombert

Annexes : Budget 2018
tableau de répartition des intérêts passifs
plan d'investissements